

DELIBERATION N° 2017/D266



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE N° 2

Préambule : Lors du Comité Syndical du 6 décembre 2016, Kerval a réalisé le débat d'orientation budgétaire prévu par la loi du 8 février 1992 ce qui a conduit les élus à voter lors de la même séance les tarifs pour l'année 2017. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée.

Suite à la fusion de nos collectivités adhérentes au 1^{er} janvier 2017, Kerval a dû attendre les nouvelles désignations de nos collectivités adhérentes afin de s'installer à son tour.

En conséquence, le délai prévu de 2 mois pour le vote du budget dans la loi étant dépassé, il convient de d'organiser la tenue d'un nouveau débat d'orientation budgétaire.

VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

A compter du 1^{er} janvier 2017, 4 EPCI composeront désormais Kerval Centre Armor impactant même le périmètre du syndicat. Compte tenu des entrées et des sorties, le nombre d'habitants reste globalement stable 310 000 habitants.

Les collectivités adhérentes de Kerval sont :

- Dinan Agglomération représentant des 7 Communes de la Communauté du Pays de Matignon
- Lamballe Terre et Mer
- Loudéac Communauté Bretagne Centre
- Saint Brieuc Armor Agglomération
- SMITOM de Lantic

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement du budget général de Kerval semble en baisse en masse mais cette situation ne reflète pas la réalité. Le budget 2016 est artificiellement gonflé par la régularisation des écritures consécutive au redressement fiscal dont a fait l'objet le SMETTRAL en 2013. En fait le budget de fonctionnement en dépenses réelles est en augmentation de près de 10%.

SECTION DE FONCTIONNEMENT- Dépenses				
Chapitres	Libellé	Budget	Réalisations	Taux
011	Charges à caractère général	14 563 882.00	13 816 896.57	95%
012	Charges de Personnel	1 014 600.00	981 439.65	97%
022	Dépenses imprévues Fonctionnement	93.83	0.00	
023	Virement Section Investissement	783 759.00	0.00	
042	Opérations d'ordre entre section	2 611 558.00	2 608 754.34	100%
65	Charges de gestion courante	8 085 000.00	6 749 807.76	83%
66	Charges financières	696 305.30	695 698.32	100%
67	Charges exceptionnelles	3 533 700.00	3 526 902.90	100%
	TOTAL	31 288 898.13	28 379 499.54	

SECTION DE FONCTIONNEMENT- Recettes				
Chapitres	Libellé	Budget	Réalisations	Taux
002	Excédent antérieur Reporté	404 881.13	404 881.13	100%
013	Atténuations de charges	60 000.00	44 638.81	74%
042	Opérations d'ordre entre section	1 229 017.00	1 228 306.01	100%
70	Produits des services	6 755 000.00	6 100 819.55	90%
74	Dotations & Participations	295 000.00	215 044.20	73%
75	Autres Produits de gestion courante	20 602 000.00	18 806 517.76	91%
76	Produits financiers	0.00	9.52	
77	Produits exceptionnels	1 943 000.00	2 004 100.97	
	TOTAL	31 288 898.13	28 399 436.82	

Selon toute vraisemblance, le compte administratif sera tout juste en équilibre en 2016, compte tenu des charges d'exploitation, de la baisse amorcée sur les cours des recettes matière et le rendement électrique de Planguenoual et la nécessité de procéder à un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement en vue de l'équilibre financier impérativement compensé par les fonds propres de la collectivité.

AUGMENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

Les postes budgétaires en évolution sur le budget 2017 sont :

- Le contrat Guyot avec l'affermissement de la phase 3
- Le contrat Générís avec la prise en charge du traitement des nouvelles résines
- Le versement de la TGAP en raison d'un décalage du versement de l'année 2016
- Les dotations aux amortissements
- Les intérêts d'emprunts.

Mais, les dépenses de fonctionnement de Kerval n'arriveront à leur plein régime qu'en 2018 pour atteindre près de 29 000 K€ alors que le tri haute performance fonctionnera sur une année pleine. En attendant, 2017 va marquer la fin de la construction de l'installation avec la mise en service industrielle au début de l'été 2017 et l'application des nouvelles prestations de SITA sur l'installation de Générís liée à l'extension des consignes de tri, site qui par ailleurs devrait connaître une évolution de tonnage. Pour mémoire, l'échéance du contrat d'exploitation de Générís arrive à échéance en mai 2018.

❖ En attendant, 2017 sera marqué par :

- Des charges fixes de la phase 2 du contrat Guyot pour un montant de 1 255 000 € annuel porté sur 2 exercices comptables, et non compensées par des prestations de services. Il est proposé de procéder à un étalement de charges sur 5 ans pour diluer la charge de fonctionnement à raison de 625 000 € sur ces 2 exercices comptables. De plus l'affermissement de la phase 3 avec des charges fixes à hauteur de 2 003 356 hors GER devrait prend effet à compte de l'été.

Gageons sur une montée en puissance rapide, des tonnages extérieurs seront néanmoins à trouver pour une meilleure optimisation des coûts aussi bien au niveau des refus de compostage que des encombrants. Des négociations sont aujourd'hui en cours avec le SMITTRED pour récupérer leurs refus de compostage (6 000 tonnes environ) et des premiers contacts avec Véolia permettent d'envisager un apport de 10 à 15 000 tonnes à un prix en dessous du prix moyen de l'installation autour de 90 €. L'augmentation de la TGAP sur les centres d'enfouissement faciliterait l'accueil de nouveaux tonnages pour un meilleur équilibre économique de l'installation, ce qui ne sera pas encore le cas en 2017 contrairement aux annonces faites dès 2013.

En effet, la loi de Finances 2017 concernant la TGAP Déchets, adoptée le 20 décembre et publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2016, impacte essentiellement les installations d'incinération ce qui nous conduit à majorer le tarif de traitement des ordures ménagères pour 2017.

- L'application des nouveaux tarifs sur Génériss avec l'introduction dans le marché complémentaire d'exploitation d'une part variable en GER à raison de 2.06 € par tonne traitée et de la part fixe de fonctionnement passant de 601 222 € à 766 352 €, ainsi que la montée en puissance des tonnages de la collecte sélective avec la généralisation de la collecte des pots et barquettes et des films, va générer une augmentation des crédits budgétaires de 40% sur l'installation. L'accueil de tonnages extérieurs (Dinan communauté, SITTO MMI ...) devrait permettre d'atténuer également les nouvelles charges d'investissement liées à la modernisation du site.

- A noter aussi, que le budget 2017 est estimé en fonction des nouvelles fusions de collectivités dont une partie des informations est incomplète voire même inexistante sur certains secteurs (Secteur de Broons). Aussi, des ajustements seront inévitables en cours de l'année.

❖ **La fin du traitement des OMR sur le site des Châtelets :**

- L'ensemble des tonnages d'OMR préalablement accueilli sur l'installation des châtelets est aujourd'hui détourné sur nos deux autres installations de Planguenoual et Lantic. Ces deux usines sont désormais saturées. Le reliquat du tonnage représentant quelque 8-9 000 tonnes est dirigé vers des sites extérieurs (Séché en 2016 et probablement SMITTRED en 2017) à un prix de 81.50 € la tonne traitée et transportée. L'optimisation des collectes sélectives permettra de diminuer à terme ce tonnage exporté.

- **Bas de quai :** Malgré la réorganisation du service transport au cours de 2016, le service a du mal à s'équilibrer. L'irrégularité des demandes d'enlèvement de bennes au cours de la semaine et la saisonnalité des apports en déchèteries (périodes de pointe avril et l'été) nécessite de trouver une compensation de l'activité par du transport de refus lourds (400 t) et d'OMR vers nos sites de traitement (900t vers Launay Lantic et 1296 t vers Planguenoual).

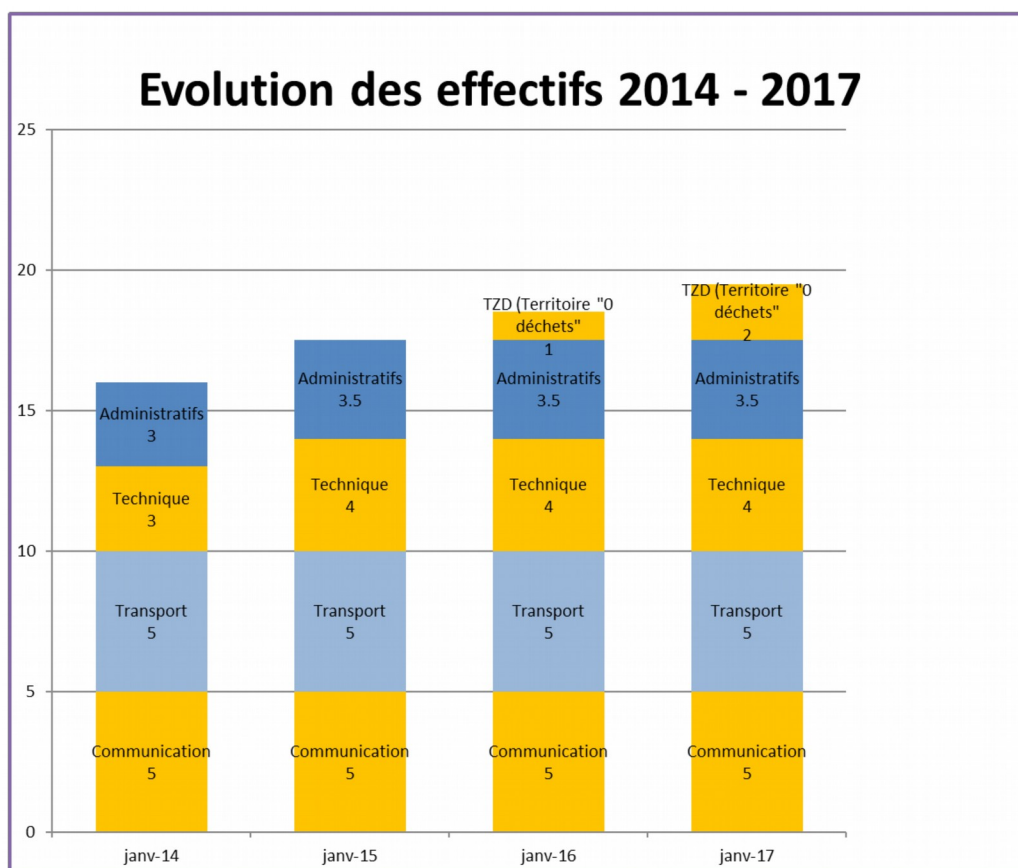
❖ D'autres crédits budgétaires sont en augmentation au cours de l'année 2017 :

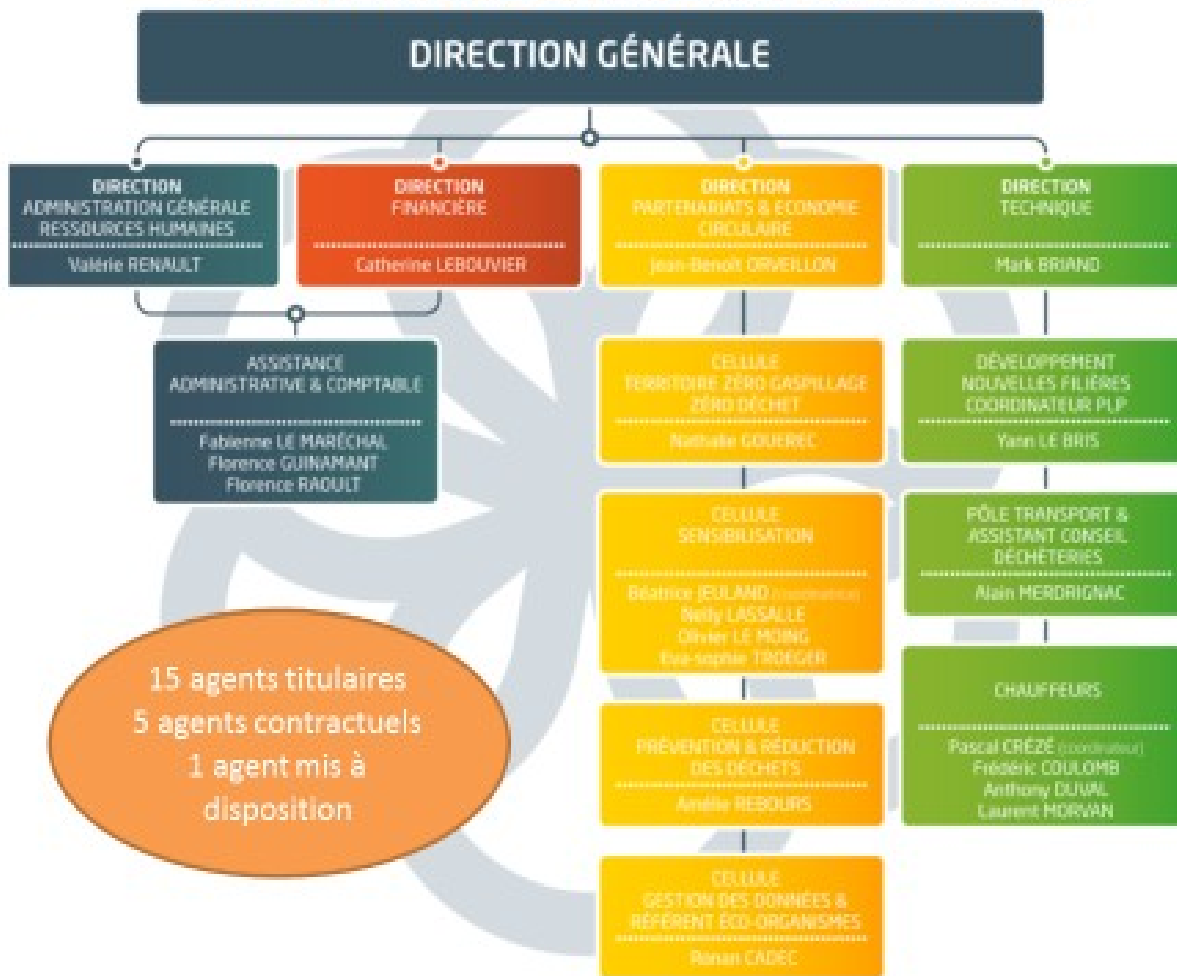
- Les intérêts d'emprunts liés aux nouveaux emprunts contractés pour le financement du THP ;
- Les dotations aux amortissements des immobilisations liées aux premiers amortissements du THP (Phase étude et construction du bâtiment, Locaux sociaux de Génériss...)

LES CHARGES DE PERSONNEL :

Le programme TZGZD (Territoire Zéro Gaspillage Zéro déchet) est un programme collectif d'action pour favoriser l'économie circulaire sur le territoire en associant l'ensemble des acteurs économiques. Les dépenses liées à cette opération sont subventionnées à hauteur de 256 200 € programmée sur trois années. A cet effet, le coordinateur de l'opération a été recruté et 2 jeunes vont être recrutés dans le cadre d'un service civique pour travailler sur le volet animation.

DEPENSES DE PERSONNEL				
	2014	2015	2016	2017
Budget prévisionnel	765 100.00	881 800.00	1 014 600.00	1 027 000.00
Réalisations	760 850.00	881 782.66	981 439.65	



ORGANIGRAMME KERVAL CENTRE ARMOR AU 1^{ER} JANVIER 2016

40

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- ❖ **Les recettes de fonctionnement en 2016 n'ont pas été à la hauteur de nos attentes :**
 - Les recettes électriques de l'usine de Planguenoual ont chuté de près de 130 000 €. Le ratio à la tonne incinérée est en deçà des engagements du marché. Des recherches sont entreprises au niveau de Novergie pour en connaître la cause (turbo alternateur, aérocondenseur ...), la performance énergétique de l'installation est arrivée à un niveau de 271 au lieu des 290kw minimum attendus ! Le cours de l'énergie est par ailleurs à son plus bas niveau, vraisemblablement lié à l'hiver doux de 2016. Il est annoncé une augmentation des cours de l'énergie cet hiver en raison de l'arrêt des réacteurs des centrales nucléaires. Les premières observations des cours sur novembre semblent prometteuses.
 - **Les recettes matières et en particulier l'acier est en perte de vitesse.** L'acier est à un niveau historiquement bas ; le cours de reprise en octobre est à zéro alors que nous avons connu un prix plancher en 2015 à 130 €.
 - Le cours des recettes matières : Au cours de 2016, la baisse des cours des recettes matières s'est amorcée et devrait se poursuivre en 2017 notamment sur les plastiques (baisse du cours du pétrole, la matière vierge est devenue moins chère que la matière recyclée). Des recettes

supplémentaires seront effectives dès 2016 avec la reprise des films plastiques. Les soutiens éco emballages 2016 sont en augmentation par rapport à 2015 mais de nouveaux critères d'attribution des subventions en fonction de la performance du tri devraient être définis dans le cadre du prochain barème F à partir de 2018, ce qui génère des incertitudes sur le maintien à leur niveau actuel des soutiens perçus ; Même si les masses financières en € constant semblent stables, cela nécessitera plus de tonnages collectés.

➤ En revanche, le soutien développement durable est augmentation, de 150 366.83 en 2012 et 161 768.62 en 2013, 252 984.29 € ont été versés pour 2014, soit + 57% % ; en raison d'une introduction d'un niveau supplémentaire de bonus à 12% du soutien matière de base pour les collectivités qui atteignent de nouvelles valeurs de références plus exigeantes. Néanmoins sur 2015, le liquidatif étant moins élevé, les valeurs de références n'étant à ce jour pas encore connues, ce soutien risque d'être en baisse.

➤ Le soutien « Eco Folio » est passé de 314 444.28 € en 2012 et de 374 053 € en 2013 à 342 705.36 € en 2014, soit + 9 % par rapport à 2012 ; Ce qui est une bonne nouvelle pour les collectivités qui reçoivent l'intégralité des recettes perçues !

❖ Les encombrants : Une diminution de 10 à 15 % des tonnages est observée cette année grâce à la mise en place des bennes mobilier, bois et plâtre ;

❖ **Eco mobilier** : L'objectif de l'opération étant de collecter 1000 t de mobilier supplémentaire, de nouvelles déchèteries vont être équipées de bennes spécifiques pour les atteindre.

❖ **Le traitement des déchets verts** : Le tonnage des déchets reste stable à 50 000 t. Les marchés de traitement se poursuivent en 2017 avec pour objectif de trouver des filières réglementaires pour l'ensemble des gisements d'où une légère augmentation du coût de traitement sur les territoires dont le traitement en bout de champ ne doit plus être pratiqué à l'avenir. C'est néanmoins encore le cas pour 13 000 t. Une étude a été lancée pour réaliser un état des lieux précis de la gestion des déchets verts sur le territoire de Kerval, promouvoir des actions en faveur de la réduction des tonnages, mettre en place un plan de gestion cohérent et mutualisé et adopter un schéma de maîtrise durable des coûts induits. Les premières conclusions de l'étude préconisent l'aménagement d'une nouvelle plateforme de traitement pour répondre à la réglementation sur l'intégralité du gisement et de réaliser des campagnes de prévention par les EPCI pour maîtriser les tonnages voire mieux le réduire.

❖ **Plan Local de Prévention** : La fin du plan local de prévention subventionné à hauteur de 161 321 € s'est terminé en décembre 2016. L'opération Territoire « O » déchet avec un nouveau subventionnement à travers « l'aide aux changements de comportement » en 2016 (subvention de 250 000 €) et les « contrats d'objectifs déchets et économie circulaire » prennent le relais à compter de 2017 sur 3 ans.

❖ **Opération Collibri** : La subvention versée à la CANE annuellement de 40 000 € pour la mise en place d'opérations de compostage de quartiers, arrivera à terme fin 2016 avec un subventionnement du CG 22 et l'ADEME. Un renouvellement est à l'étude.

❖ **Communication** : Au cours de 2016, quelque 3 000 visiteurs majoritairement des scolaires sont venus découvrir le centre de tri. La salle pédagogique est désormais fonctionnelle et répond parfaitement à l'objectif.

❖ **La post exploitation du site d'enfouissement de Ruca** : L'entretien du site fermé depuis 2009 (surfaces enherbées, entretien des haies bocagères, maintenance des aérateurs et consommation

électrique, surveillance du site...) s'élève autour de 50 000 €. Le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque pour lequel un permis de construire a été délivré est caduc depuis le 10 mars 2016. Ce projet libéré de tout engagement pourrait être relancé et confié à un nouveau développeur.

❖ A noter que la toiture photovoltaïque de Lantic est excédentaire 14 000€ /an.

Toutes ces raisons nécessitent une augmentation des tarifs sur le traitement de la collecte sélective en raison de l'investissement réalisé pour la collecte des nouvelles résines à hauteur de 5 200 000 € HT subventionné à hauteur de 1 844 000 €. En 2016, l'harmonisation des tarifs s'est engagée avec pour objectif un tarif unique à l'horizon de 2019. Elle se poursuivra cette année avec l'augmentation des tarifs des OMR pour le secteur du Penthièvre-Méné. A noter que la baisse envisagée sur les autres territoires ne pourra être appliquée compte tenu des difficultés à contenir l'équilibre budgétaire. L'harmonisation s'applique également sur les déchets traités sur la nouvelle installation des Châtelets. La péréquation transport pourrait être mise en place pour une plus grande équité entre collectivités sur les coûts de transfert des déchets (OMR, CS, Encombrants, bois, plâtre). Cette péréquation permettra aussi d'analyser la pertinence de la construction de quais de transfert à terme.

Le budget reste toutefois difficile à équilibrer notamment en raison du poids des charges fixes de fonctionnement de l'exploitation du site des Châtelets par Guyot non compensée dans nos tarifs de traitement et la compensation du déséquilibre financier de la section d'investissement qui doit être équilibrer par les fonds propres du syndicat, soit plus de 700 000 €. Il est proposé de procéder à un étalement de charges pour lisser cette dépense sur une période de 5 ans.

BUDGET PRINCIPAL- INVESTISSEMENTS

Les gros investissements liés à la construction du tri haute performance arriveront à leur terme au cours de l'année 2017. La mise en service du process Génériss a eu lieu début octobre.

- La construction du THP : La construction de l'installation a bien avancé courant 2016. Les premières machines du process sont déjà réceptionnées sur le site et les premiers essais devraient avoir lieu au cours du premier trimestre 2017.
- La mise en place d'un complément de process sur Génériss de 5 200 000 € pour le tri des films et l'extension de bâtiment financé par une subvention d'éco emballage de 700 000 € et 1 144 600 de l'ADEME ; le solde étant financé par l'emprunt. Si ces nouveaux investissements donnent lieu à de nouvelles augmentations sur le coût du traitement, de nouveaux soutiens sur les nouvelles résines notamment sur les films soutenus à hauteur de 800 € la tonne permettront aux différentes collectivités d'équilibrer ces surcoûts et de réaliser de substantielles économies sur le traitement des OMR.
- La plateforme de stationnement des bennes de déchèteries près de Génériss a été réalisée pour 179 920 € ;
- La construction des locaux sociaux pour 560 020 € HT et l'aménagement de la salle pédagogique et du parcours de visite, la cuisine et salle de réunion pour un montant de 105 835.87 €.

Des dépenses engagées en 2016 s'achèveront en 2017 :

- Le transfert des locaux du pôle chauffeurs sur le site Génériss pour un montant de 30 000 € ;

- Les travaux d'aménagement de la voirie et du parking sur le site de Générès à hauteur de 15 50 000 €.

De nouveaux investissements se devront se poursuivre à terme, à savoir :

- La construction d'une plateforme de déchets verts est envisagée sur le secteur de Planguenoual représentant un investissement de 1 500 000 €. De la même façon, la construction de quais de transfert pourrait être envisagée à Planguenoual et à Lantic) pour optimiser et harmoniser les coûts de transferts de déchets (en particulier la collecte sélective) vers les sites de traitement ; C'est aussi le moyen de péréquer les coûts de transport pour l'ensemble de nos collectivités.
- Toujours à l'ordre du jour, la gestion des eaux de l'usine d'incinération dont une étude a été confiée à Cetia. Les premières estimations s'élèvent à 800 000 € ; Des travaux sont à prévoir à l'usine d'incinération de Planguenoual au niveau de la protection incendie de la fosse (100 000 €) et de la gestion des eaux du site.

Les études de la réhabilitation de l'ancienne décharge arrivent à la phase « projet » et devront se poursuivre par le cabinet IRH, lequel a d'ores et déjà fait une première évaluation à hauteur de 500 000 €. Compte tenu des difficultés liées notamment à la recherche de terre végétale, ce programme de travaux sera pluriannuel.

Afin d'assurer le transfert des refus de compostage de l'usine de Lantic vers l'unité de tri valorisation matière des Châtelets, des travaux au niveau de la tour d'affinage (656 000 €) sont incontournables. Ces travaux devraient permettre également de diminuer les nuisances olfactives ressenties par les riverains.

Le syndicat dégage un autofinancement négatif. Autrement dit, dès lors que nous procédons à des investissements, il doit être fait recours à l'emprunt pour le financement intégral de l'opération.

Pour 2017, celui-ci se présente ainsi :

Remboursement emprunts	3 288 880.27	Amortissements des Immobilisations	3 205 000
Amortissement des subventions	585 010.52		
Total	3 873 890.79		3 205 000
Virement de la section de fonctionnement			668 890.79

2017 restera une année pleine en terme d'amortissements et pèsera lourd sur la section de fonctionnement compte tenu de la mise en amortissement d'une partie des investissements liés au THP (phase études) mais dès 2018 ce sont 445 000 € d'amortissement qui s'éteindront et amélioreront l'équilibre financier de Kerval et ainsi l'autofinancement. Le budget d'investissement permettra de dégager de l'autofinancement à l'horizon 2020 ce qui devrait permettre de réduire considérablement le virement de la section de fonctionnement.

En 2016, 4 emprunts sont entrés pour faire face aux dépenses d'investissement pour un montant total de 15 303 000 €. De nouveaux emprunts sont à contractés pour le financement du process de Générès. Afin de ne pas accentuer le déséquilibre financier et augmenter le virement de la section d'investissement qui déjà pèse lourd sur la section de fonctionnement, il est envisagé de commencer

les premiers remboursements qu'en 2018 au moment où tous les investissements rentreront en amortissement.

A l'horizon 2020, et compte tenu des emprunts en cours de consultation, l'endettement pluriannuel du syndicat se présente de la façon suivante :

Année	Capital restant dû au 1/01	Remboursement annuel
2017	29 991 073	3 347 304
2018	30 144 544	3 584 659
2019	26 618 309	3 545 139
2020	23 131 594	2 911 551

Dont 90% des emprunts sont à taux fixes.

Compte tenu des nouveaux investissements, le capital restant dû au 31/12/2016 s'élève à 29 991 073.88 €, représentant 96.75 € par habitant.

En 2019, ce sont 636 000 € d'échéances d'emprunts qui s'éteignent, avec pour conséquence un autofinancement positif à partir de 2020.

LE BUDGET ALGUES VERTES

En 2016, l'installation de traitement des algues vertes a accueilli 5 305 tonnes. La nouvelle tarification mise en place en 2014 permet l'équilibre budgétaire aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Il est proposé de maintenir cette tarification pour 2017.

Aucun investissement n'est à prévoir sur ce budget. Le capital restant dû pour ce budget annexe s'élève à 584 242 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- ➔ **CONFIRME** la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 lors de la séance du 1^{er} mars 2017, ce dernier étant basé sur un rapport d'orientations remis aux élus 5 jours avant le comité syndical.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 01 mars 2017

**Le Président
Thierry BURLOT**



COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} MARS 2017

Convocation du 21 février 2017

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil dix-sept, le premier mars à **dix-sept heures**, les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à LAMBALLE sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : **Mr Thierry BURLOT**

Mr Thierry BURLOT empêché a été remplacé par le 1^{er} vice-président Mr Claude BLANCHARD.

	NOM	PRENOM	Présent	SUPPLEE PAR	PROCURATION
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	Présent		
	THOMAS	Gilles		Annie ROBERT	
	COUPE	Christian	Présent		
	LE CAM	Pierrick			
	LE BIHAN	Jean-Pierre	Présent		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	Présent		
LAMBALLE TERRE ET MER	MEGRET	Jean	Présent		
	BARBO	Jean-Luc	Présent		
	ANDRIEUX	Thierry	Présent		
	DE SALLIER DUPIN	Stéphane	Présent		
	DUBOS	Jean Luc			Jean-Luc BARBO
	LEMOINE	Yves	Présent		
	NABUCET	Daniel	Présent		
	BRIENS	Jean-Pierre	Présent		
SMITOM DE LAUNAY LANTIC	BOSSARD	Sylvie		Nelly PENDU	
	BURLOT	Thierry		Sandrine OLLIVIER	
	GEFFROY	Jean-Michel	Présent		
	LE VAILLANT	Jean-Paul	Présent		
	QUELEN	Marcel	Présent		
	LESAGE	Hugues			
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	BLANCHARD	Claude	Présent		
	BOULDE	Marie-France	Présent		
	BERTRAND	Jean-Luc	Présent		
	HINAULT	Michel	Présent		
	RAOULT	Maryse			
	BEUZIT	Bruno	Présent		
	RAULT	André	Présent		
	LOYER	Jean-Yves	Présent		
	ARTUR	Joseph	Présent		
	PRIDO	Pascal	Présent		
	LE MAITRE	Christian	Présent		

Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le

D : 022-200043677-20170301-D266-DE

	SERANDOUR	Marcel	Présent		
	DARCHE	Patrice			
	LE FUR	Françoise	Présent		
	GUIGNARD	Thibault		Loïc BIDAULT	
DINAN AGGLOMERATION	RAMARD	Dominique		Claude LAYEC	
	LE BOUC	Gervais	Présent		

37

27

5

1

votants

Suppléants
votants

Procuration(s)

	Présents	Votants
TITULAIRES	27	27
SUPPLEANTS	6	5
PROCURATION		1
	33	33

Suppléants présents à voix non délibérative :

Lamballe Terre et Mer : Christophe ROBIN

SMITOM Launay Lantic :

Saint Brieuc Armor Agglomération :

Dinan Agglomération

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc BARBO